

Commune de la Trinité-Porhoët

Inventaire des zones humides sur de potentiels secteurs de projets

Avril 2024



SOMMAIRE

I - Introduction	2
II - Méthdologie.....	3
II.1 La flore	3
II.2 Le sol	4
II.3 Méthode de délimitation	5
III - Résultats de l'inventaire.....	7
III.1.1 Secteur 1 – Rue du Presbytère	7
III.1.2 Secteur 2 – Rue du Présbytère	9
III.1.3 Secteur 3 – Rue Saint-Yves	11
III.1.4 Secteur 4 – Rue des Vins	13
III.1.5 Secteur 5 – Rue de la Poterie.....	15
III.1.6 Secteur 6 – Rue de Dinan.....	17
III.1.7 Secteur 7 – ZA des Marettes.....	19
III.1.8 Secteur 8 – Rue Madame de Sévigné	21
III.1.9 Secteur 9 – Cimetière	23
IV - Rappel réglementaire.....	25

I -INTRODUCTION

La commune de la Trinité-Porhoët (56), dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), souhaite dresser un inventaire des zones humides dans des secteurs de projets potentiels afin d'orienter ses choix.

Au total, 9 secteurs répartis sur la commune ont été inventoriés. La carte ci-après présente la zone d'étude et l'identifiant associé à chaque site.

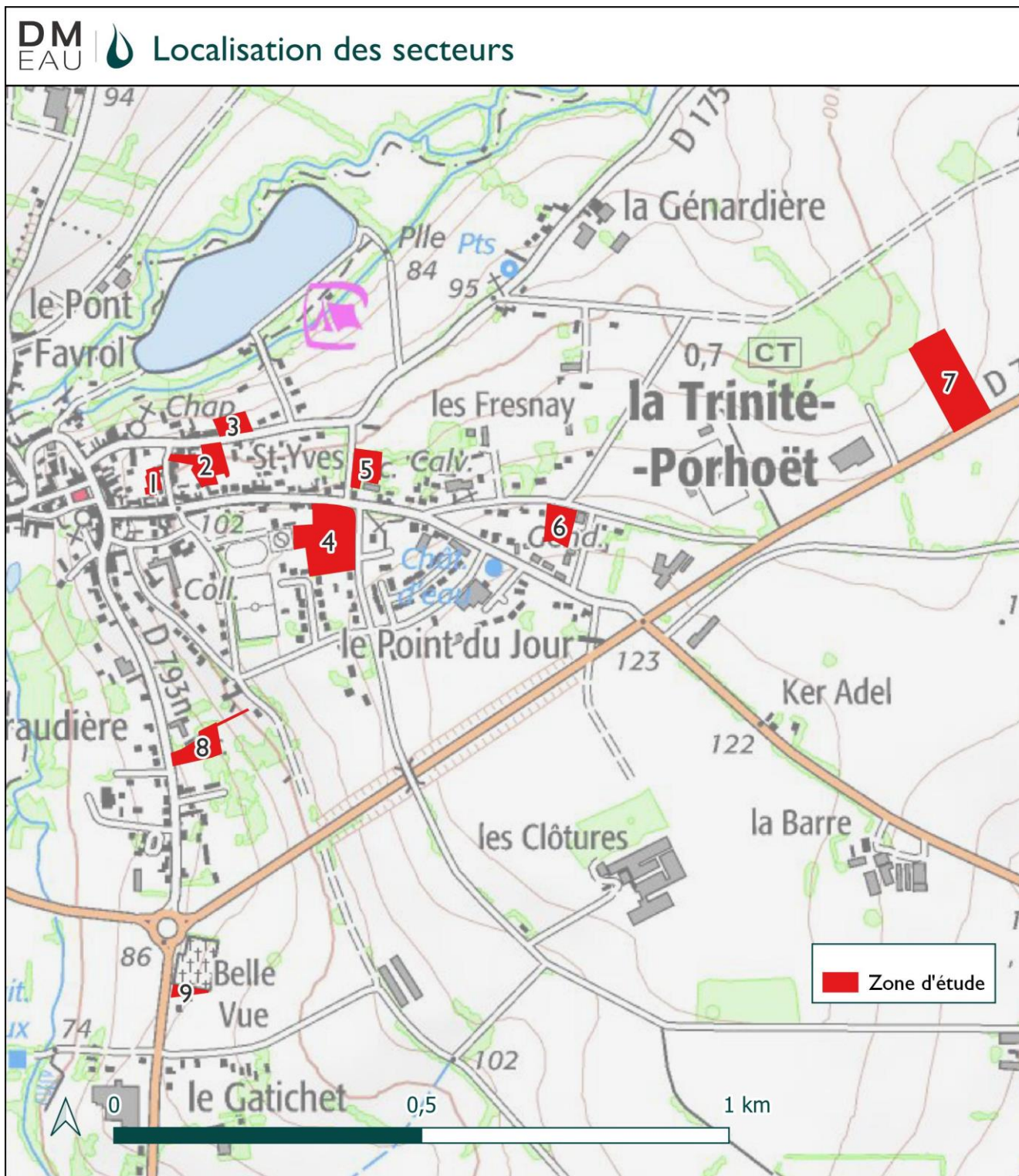


Figure 1 : Carte de localisation des secteurs inventoriés

II - METHDLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) et d'hydromorphie des sols (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

"Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

II.1 La flore

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Photo 1: La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement.

Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

II.2 Le sol

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.



Traits rédoxiques légers



Traits rédoxiques marqués



Traits réductiques marqués

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

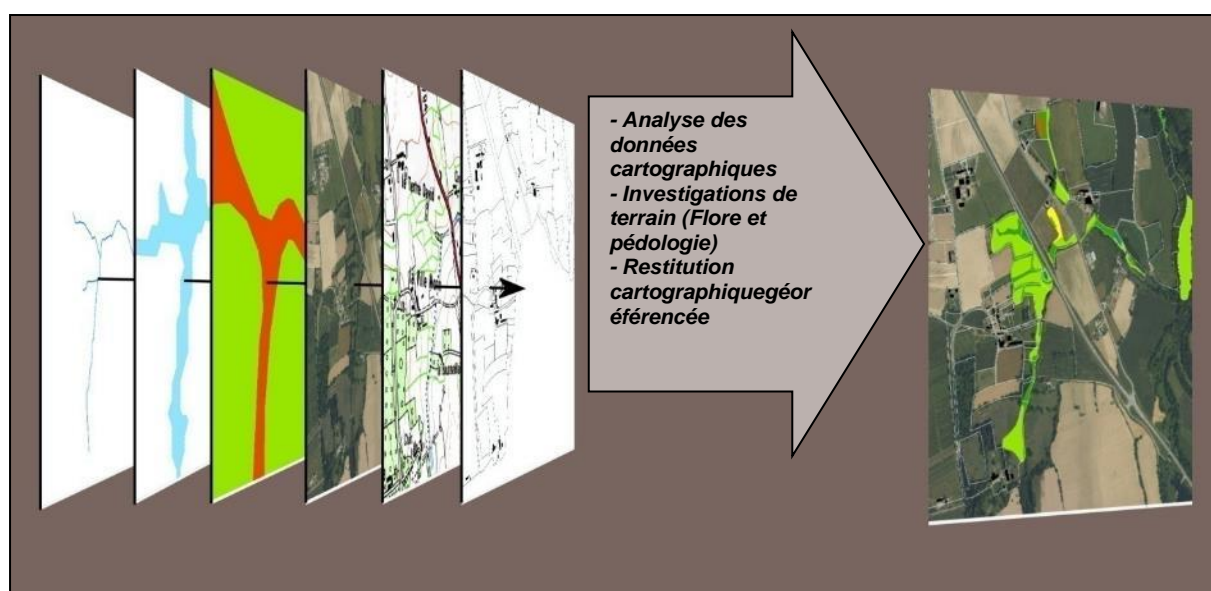
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.

II.3 Méthode de délimitation

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides

L'enveloppe proposée par l'Agro-Transfert Bretagne est un exemple. Elle est cohérente sur les bassins de premier ordre (1, 2 et 3 selon Strahler) qui couvrent l'essentiel du travail de cartographie des zones humides dans la région. Elle est utilisée comme base au travail de repérage des zones humides.

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photo-aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recouplement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.

Les critères pédologiques **sont plus complexes** à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces de rouille (souvent assimilée à de l'hydromorphie) sont d'intensité et de morphologie variable selon le type de sol.

Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.

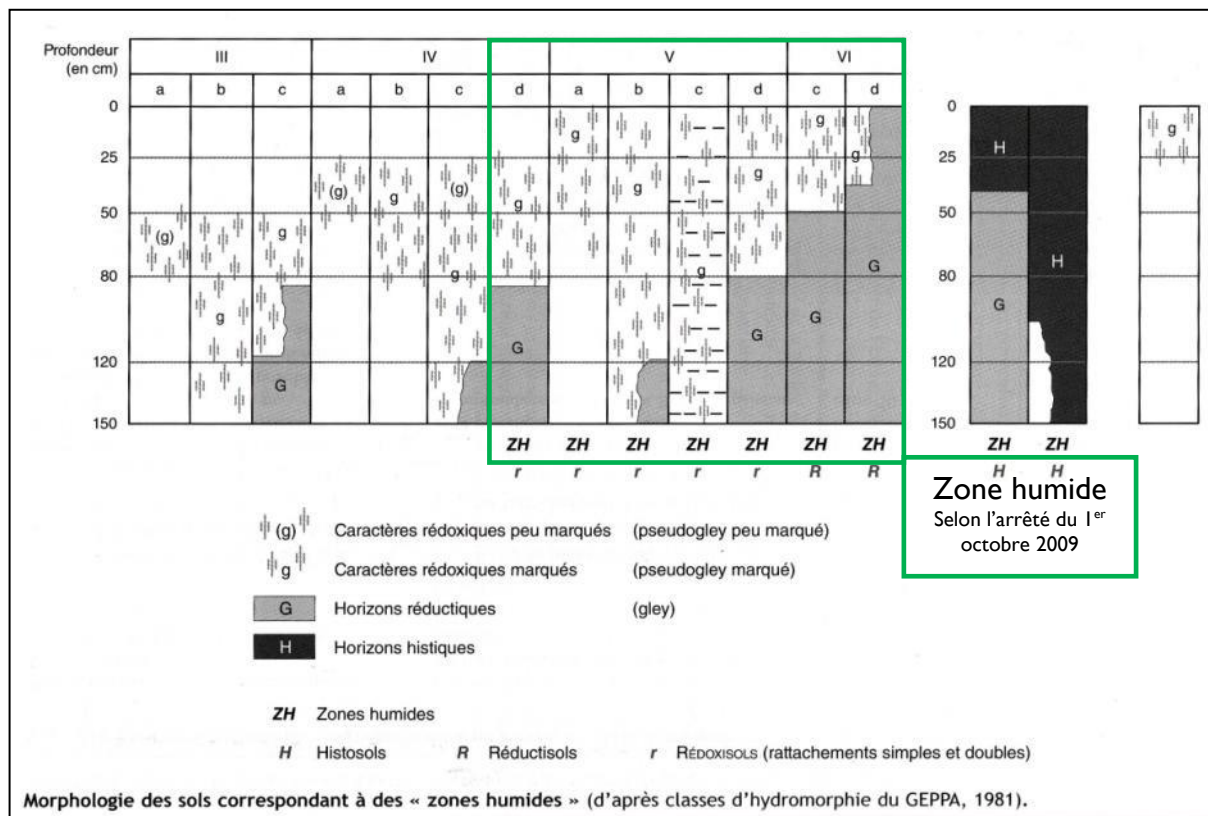


Figure 2 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non.

C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant exercer une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

III - RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Les inventaires ont été réalisés le 11/04/2024 par Benoit Duhamel sur le critère pédologique.

III.1.1 Secteur I – Rue du Presbytère

Un sondage a été réalisé dans ce secteur et il n'est pas caractéristique de zone humide. Une partie du secteur n'a pas pu être inventorié, car il s'agissait de parcelles non accessibles. Aux vues de la topographie du bourg et de l'emplacement de ce secteur, il est fort probable que celui-ci ne soit pas en zone humide.



Figure 3 : Vue générale du secteur ayant pu être inventorié

Surface du site	0.103 ha
Surface diagnostiquée	0.018 ha
Surface aménagée	0 ha
Occupation des sols	Jardins et parcs
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	0 sur 1
Surface de zone humide	0 ha
Remarques	Topographie non favorable à la présence d'une zone humide



Fond de carte : Google Satellite

Sondage

■ Sondage non caractéristique de zone humide

Délimitation

▨ Zone non humide

▨ Zone non inventoriée



Figure 4 : Résultat des inventaires du secteur I

III.1.2 Secteur 2 – Rue du Présbytère

Ce secteur n'a pas pu être inventorié, car il s'agissait de parcelles non accessibles. Aux vues de la topographie du bourg et de l'emplacement de ce secteur, il est fort probable que celui-ci ne soit pas en zone humide.

Surface du site	0.361 ha
Surface diagnostiquée	0 ha
Surface aménagée	-
Occupation des sols	Jardins et parcs
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	-
Surface de zone humide	-
Remarques	Topographie non favorable à la présence d'une zone humide



Fond de carte : Google Satellite

Délimitation


 Zone non inventoriée



Figure 5 : Résultat des inventaires du secteur 2

III.1.3 Secteur 3 – Rue Saint-Yves

Deux sondages ont été réalisés dans ce secteur et ne sont pas caractéristiques de zone humide.



Figure 6 : Vue générale du secteur 4 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	0.18 ha
Surface diagnostiquée	0.18 ha
Surface aménagée	0 ha
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondages caractéristique de zone humide	0 sur 2
Surface de zone humide	0 ha
Remarques	-



Fond de carte : Google Satellite

Sondage



Sondage non caractéristique de zone humide

Délimitation



Zone non humide



0

25

50 m

Figure 7 : Résultat des inventaires du secteur 3

III.1.4 Secteur 4 – Rue des Vins

Quatre sondages ont été réalisés et aucun n'est caractéristique de zone humide.



Figure 8 : Vue générale du secteur 4 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	0.928 ha
Surface diagnostiquée	0.928
Occupation des sols	Culture, prairie et jardin
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	0 sur 4
Surface de zone humide	0 ha
Remarques	La haie bocagère au centre de ce secteur est un habitat favorable pour des espèces protégées. Plusieurs espèces d'oiseaux protégés ont été observés comme la Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>) ou encore le Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>). En cas de projet, il est conseillé d'éviter d'impacter cette haie. De la Renoué du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), espèce exotique envahissante se trouve sur le site.



Ma de carte : Google Satellite

Sondage

■ Sondage non caractéristique de zone humide

Délimitation

▨ Zone non humide



Figure 9 : Résultat des inventaires du secteur 4

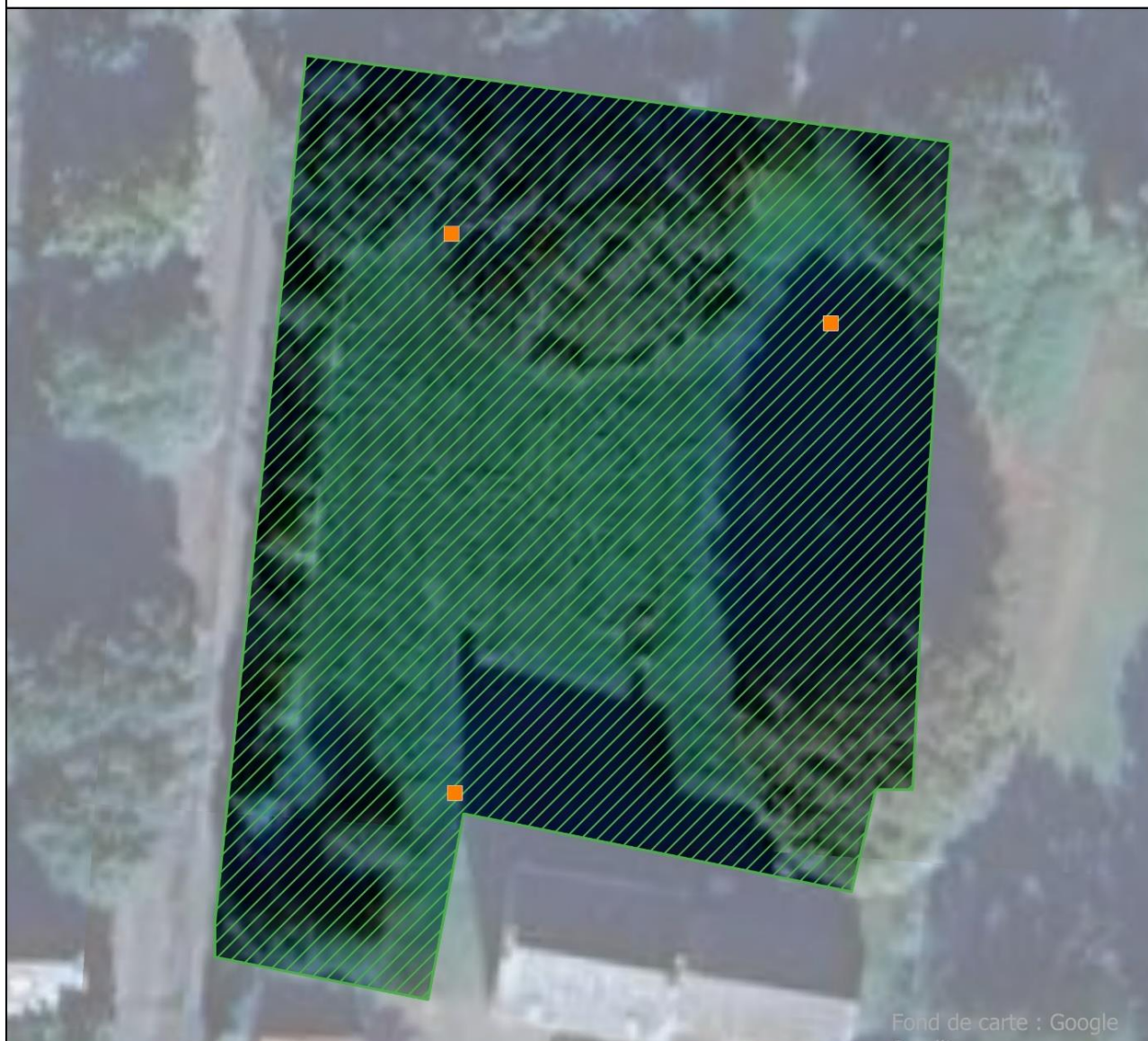
III.1.5 Secteur 5 – Rue de la Poterie

Trois sondages ont été réalisés et aucun n'est caractéristique de zone humide



Figure 10 : Vue générale du secteur 5 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	0.263 ha
Surface diagnostiquée	0.263 ha
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	0 sur 3
Surface de zone humide	0 ha
Remarques	Les haies qui entourent ce secteur et les arbres présents dans celle-ci sont favorables à la nidification d'oiseaux protégés, il est conseillé d'éviter d'impacter ce type de végétation en cas de projet.



Sondage

■ Sondage non caractéristique de zone humide

Délimitation

▨ Zone non humide



Figure 11 : Résultat des inventaires du secteur 5

III.1.6 Secteur 6 – Rue de Dinan

Deux sondages ont été faits dans ce secteur et aucun n'est caractéristique de zone humide.



Figure 12 : Vue générale du secteur 6 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	0.276 ha
Surface diagnostiquée	0.276 ha
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	0 sur 2
Surface de zone humide	0 ha
Remarques	-

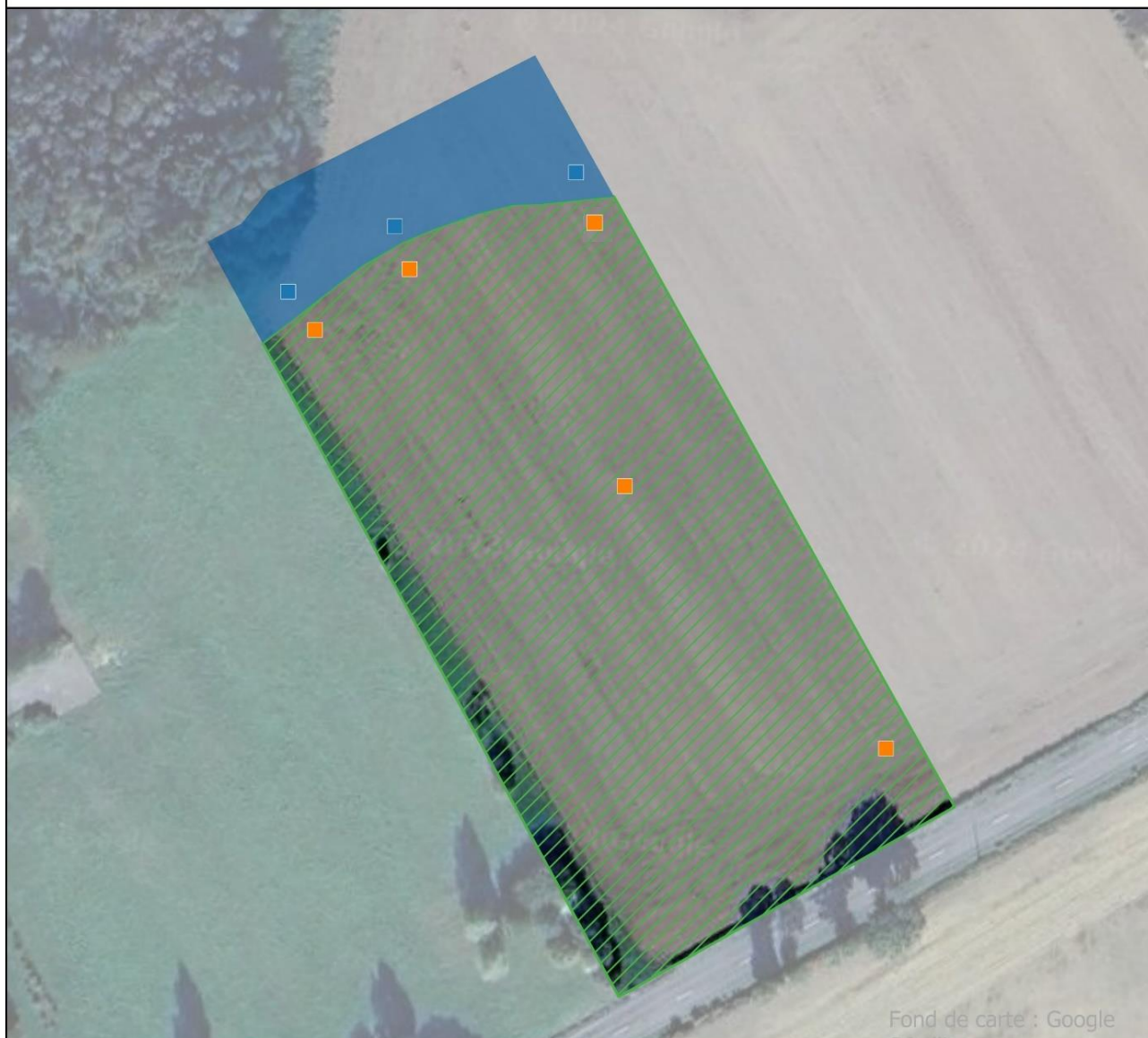
III.1.7 Secteur 7 – ZA des Marettes

Huit sondages ont été réalisés dans ce secteur dont trois sont caractéristiques de zone humide. Le nord de la parcelle se trouve en zone humide. Cette parcelle est cultivée et les traces rédoxiques sur les 25 premiers centimètres peuvent être difficile à analyser.



Figure 14 : Vue générale du secteur 7 (en haut) et profil pédologique des sondages caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	1.078 ha
Surface diagnostiquée	1.078 ha
Occupation des sols	Culture
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	3 sur 8
Surface de zone humide	0.148 ha
Remarques	En cas d'arrêt d'exploitation de la parcelle avant un futur projet, il est conseillé de refaire un inventaire des zones humides, car les traces rédoxiques peuvent être plus visibles et la limite de la zone humide peut changer. Il est aussi préconisé de focaliser les éventuels aménagements dans la partie sud de la parcelle.



Fond de carte : Google Satellite

Sondage

- Sondage non caractéristique de zone humide
- Sondage caractéristique de zone humide

Délimitation

- ▨ Zone non humide
- Zone humide



Figure 15 : Résultat des inventaires du secteur 7

III.1.8 Secteur 8 – Rue Madame de Sévigné

Sept sondages ont été réalisés dans ce secteur dont deux sont caractéristiques de zone humide. Ces deux sondages étaient difficilement interprétables, car gorgé d'eau dû à la présence d'une résurgence de source qui se trouve sur ce secteur.



Figure 16 : Vue générale du secteur 8 (à gauche) et zone sourceuse (à droite)

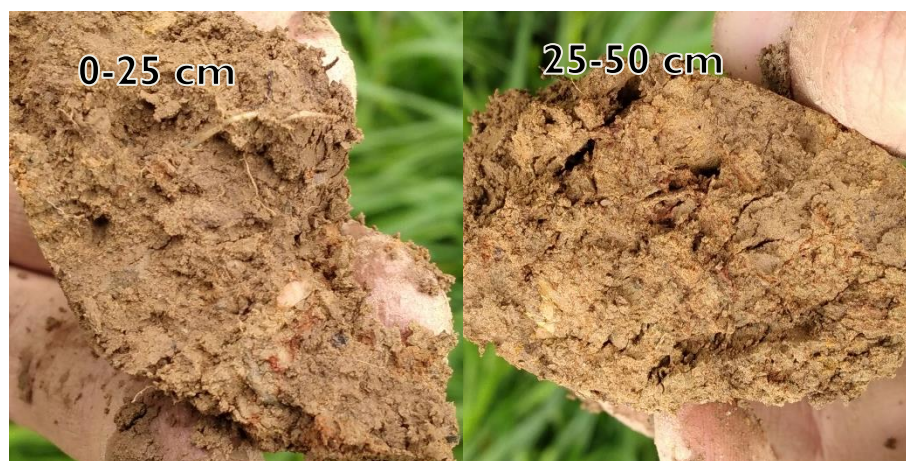


Figure 17 : Profil pédologique des sondages caractéristique de zone humide

Surface du site	0.326 ha
Surface diagnostiquée	0.326 ha
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	2 sur 7
Surface de zone humide	0.013 ha
Remarques	Une zone sourceuse se trouve sur la parcelle et créer une petite zone humide. La topographie du site permet une bonne évacuation de cette eau ce qui fait que cette zone humide soit cantonné à la limite sud de la parcelle.



Sondage

- Sondage non caractéristique de zone humide
- Sondage caractéristique de zone humide

Délimitation

- ▨ Zone non humide
- Zone humide



Figure 18 : Résultat des inventaires du secteur 8

III.1.9 Secteur 9 – Cimetière

Deux sondages ont été faits dans ce secteur et aucun n'est caractéristique de zone humide.



Figure 19 : Figure 6 : Vue générale du secteur 9 (en haut) et profil pédologique des sondages non caractéristique de zone humide (en bas)

Surface du site	0.078 ha
Surface diagnostiquée	0.078 ha
Occupation des sols	Prairie
Espèces hygrophiles présentes	-
Nombre de sondage caractéristique de zone humide	0 sur 2
Surface de zone humide	0 ha
Remarques	-



Sondage

■ Sondage non caractéristique de zone humide

Délimitation

▨ Zone non humide



Figure 20 : Résultat des inventaires du secteur 9

IV - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Code de l'environnement :

Tableau de l'article R. 214-1 : Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement

IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha : dossier d'autorisation

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha : dossier de déclaration

Disposition 8B-1 du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 :

« Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide.

À défaut d'alternative avérée et après réduction des impacts du projet, dès lors que sa mise en œuvre conduit à la dégradation ou à la disparition de zones humides, la compensation vise prioritairement le rétablissement des fonctionnalités.

À cette fin, les mesures compensatoires proposées par le maître d'ouvrage doivent prévoir la création ou la restauration de zones humides, cumulativement : équivalente sur le plan fonctionnel ; équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité ; dans le bassin versant de la masse d'eau.

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les trois critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à au moins 200 % de la surface, sur le même bassin versant ou sur le bassin versant d'une masse d'eau à proximité. »